

Service émetteur : Cellule de l'InVS en région Midi-Pyrénées (Cire)

Affaire suivie par : Dr Anne Guinard

Courriel : anne.guinard@ars.sante.fr  
Téléphone : 05.34.30.25.20  
Télécopie : 05.34.30.25.32

Madame, Monsieur le directeur  
Madame, Monsieur le médecin coordinateur  
Madame, Monsieur l'infirmier coordinateur

Réf. :

Date : 06/11/2012

**Objet : Surveillance des infections respiratoires aiguës (IRA) et gastro-entérites aiguës (GEA) en EHPAD**

Vous trouverez joints à ce courrier des outils de surveillance et d'intervention concernant les IRA basses hivernales et les GEA. Ils vous permettront une identification précoce des cas groupés d'IRA et de GEA et une amélioration de la maîtrise de ces foyers infectieux.

Le dossier comporte plusieurs documents qui sont identiques à ceux de l'an dernier à l'exception de ceux spécifiés ci-dessous:

1/ pour les IRA :	<ol style="list-style-type: none"><li>11. Logigramme de surveillance des IRA basses en EHPAD</li><li>12. Conduite à tenir devant des IRA</li><li>13. Fiche excel de surveillance des cas d'IRA / GEA à utiliser en continu sur la période épidémique</li><li>Ou I3. Fiche word de surveillance des cas d'IRA / GEA à utiliser en continu sur la période épidémique</li><li>14. <b>Nouvelle fiche de signalement</b> de cas groupés spécifique pour les IRA</li><li>15. Un tableau word de recensement des cas pour les IRA</li><li>16. Check list des actions à réaliser (<b>nouveau</b>)</li><li>17. Mesures de prévention et de contrôle à prendre en cas d'IRA en collectivités</li><li>18. Affiche d'information pour les visiteurs</li><li>19. Affiche d'information pour le personnel soignant</li></ol>
2/ pour les GEA :	<ol style="list-style-type: none"><li>G1. Logigramme de surveillance des GEA en EHPAD</li><li>G2. Mesures de prévention et de contrôle à prendre en cas de GEA</li><li>G3. Fiche excel de surveillance des cas d'IRA / GEA à utiliser en continu sur la période épidémique</li><li>G4. Une fiche de signalement de cas groupés spécifique pour les GEA</li><li>G5. Un tableau de recensement des cas pour les GEA (word)</li></ol>

**Dès la survenue du 1<sup>er</sup> cas d'IRA ou de GEA dans votre établissement**, ces documents vous permettront de mettre en place les premières mesures de prévention et de surveillance.

**Nouveaux critères de signalement** : pour toute survenue **d'au moins 5 IRA basses dans un délai de 4 jours** ou de **5 cas de GEA sur une période de 4 jours** chez les résidents ou le personnel d'un même établissement, nous vous prions de faire un **signalement rapide** à la CVGS de l'ARS afin de contrôler au plus vite l'extension de l'épidémie.

Vous pouvez télécharger ces outils sur :

- le site internet de l'ARS Midi-Pyrénées, <http://www.ars.midipyrenees.sante.fr>
- le site internet du CCLIN Sud-Ouest, <http://www.cclin-sudouest.com/>

Vous pourrez également trouver des éléments d'information sur le site du ministère de la santé : <http://www.sante-sports.gouv.fr/> et sur le site de l'InVS : <http://www.invs.sante.fr/>

Ces outils ont été réalisés par la Cellule de l'InVS en région Midi-Pyrénées (Cire), en collaboration avec la Cellule régionale de Veille et Gestion des alertes Sanitaires (CVGS) et les délégations territoriales de l'ARS Midi-Pyrénées et l'Antenne régionale du CCLIN Sud-Ouest (ARLIN Midi-Pyrénées).

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Dr Pascal Fabre  
Médecin  
PGAS Midi-Pyrénées

Dr Sophie Van de Steene  
Pharmacien hygiéniste  
ARLIN

Dr Anne Guinard  
Médecin épidémiologiste  
Cire Midi- Pyrénées